



**SNPAM-CGT**

Lycées professionnels maritimes

Madame Annick GIRARDIN  
Ministre de la Mer  
Ministère de la Mer  
20 avenue de Ségur  
75007 Paris

Sète, le 16 novembre 2020

Objet : Situation et perspectives pour les lycées professionnels maritimes

Madame la Ministre,

En tant qu'acteurs du monde maritime, nous considérons le retour d'un Ministère de la Mer comme un signal positif. Les agents des lycées professionnels maritimes de toute la France sont fiers d'appartenir au service public de la mer. Ils en constituent un maillon essentiel, à l'interface entre les professionnels du secteur et l'action publique. Cette création intervient dans un contexte de crise profonde. La Covid-19 a révélé de façon dramatique l'importance des services publics, des relations humaines, de la coopération. Cette crise doit provoquer une rupture, pour sortir de la course en avant vers le profit, les privatisations et la concurrence. Il faut mettre l'écologie et l'humain au cœur de notre action.

C'est justement le travail des lycées professionnels maritimes : la formation des gens de mer est une réponse possible à la crise. Au-delà d'une relance, qui ne serait qu'économique, nous appelons à des changements profonds, qui passent par la formation et par la considération du service public qui y est associé.

Les visites ministérielles aux Lycées professionnels maritimes de Sète et de la Rochelle représentent une forme de reconnaissance de notre travail quotidien et de l'importance de celui-ci pour construire une politique maritime à moyen terme. En tant qu'organisation syndicale, cependant, nous n'avons pas eu l'occasion de partager nos constats, souvent amers, sur les conditions de travail et de formation.

Nos établissements ont certaines spécificités, notamment par l'accueil à la fois des professionnels en activité de façon très régulière dans les services de formation continue et des jeunes en formation initiale par la voie professionnelle. L'administration des établissements est donc complexe : l'imbrication des missions pour des publics différents, utilisant les mêmes outils dans un même établissement mais selon des règles différentes confère des tâches supplémentaires aux agents administratifs. Les réductions d'effectifs constantes dans l'administration de la mer ont également conduit à une surcharge de travail. La reconnaissance du travail réel effectué par les agents est urgente.

Ces difficultés sont intrinsèquement liées à la déconnexion entre la formation continue des marins et la tutelle ministérielle. Il existe un profond sentiment de manque de considération : nous constatons au quotidiens cet éloignement : absence de statut pour les formateurs, difficulté d'accompagnement pour les marins (financement des formations), difficultés de coordination entre les services, etc.

L'engagement du Ministère de la Mer doit se manifester dans nos établissements, y compris sur la formation continue. Les lycées rencontrent de très grandes difficultés à recruter des formateurs disposant des compétences suffisantes. Le recours à de la sous-traitance se multiplie face à l'impossibilité de proposer des contrats de travail décents avec des salaires et des garanties attractifs. C'est inadmissible pour un service public, rendu indispensable par la réglementation nationale et internationale, qui oblige les marins à venir se former. La mise en concurrence avec les centres de formation privés par notre ministère lui-même est inacceptable ([www.formation-maritime.fr](http://www.formation-maritime.fr)).

Ces différences de traitement nuisent au bon fonctionnement de nos établissements et la formation initiale, directement sous tutelle du ministère, est également touchée. Le manque de personnel s'y fait également ressentir. Certains lycées n'ont toujours pas de poste de directeur-adjoint et des personnels de catégorie C (Syndic, par exemple) réalisent des tâches qui dépassent largement leurs missions. On constate un manque d'enseignant dans les matières professionnelles, entraînant un recours massif aux heures supplémentaires. Alors même que nos lycées sont confrontés comme les autres à la pandémie, l'absence de personnel de santé ou d'infirmier scolaire constitue un véritable problème. Sur le plan pédagogique, il faut absolument doter les lycées maritimes d'une tutelle avec des capacités réelles : la mise en œuvre actuelle de la réforme de la voie professionnelle est rendue quasiment impossible par l'absence de coordination et de conseil, au niveau national. Enfin, les Centres de Documentation et d'Information (CDI), indispensables dans des établissements qui forment jusqu'au baccalauréat voire au BTS, ne disposent pas de personnels dédiés. Le travail de professeur-documentaliste est actuellement assuré par des personnels précaires, dont ce n'est pas la mission (souvent des assistants d'éducation, en plus de leur travail de vie scolaire).

De façon générale, nous insistons sur la nécessité de reconnaître le travail réel effectué par les agents. Cela passe prioritairement par la question des statuts et des conditions de travail. Le nombre de contractuels dans nos établissements est extrêmement élevé : nous demandons la titularisation sur poste pour ces agents, souvent en place depuis de nombreuses années. Le chantier, ouvert par l'administration puis refermé trop vite et sans discussion, de la durée de temps de travail des enseignants doit être remis sur la table. Il n'est pas acceptable de maintenir de telles différences de rémunérations et d'obligations au sein d'un même établissement. Les enseignants, quels que soient leurs publics et leurs statuts, doivent réaliser 18h de cours par semaine.

Nous espérons que le nouveau Ministère de la Mer saura s'appuyer sur les LPM, en reconnaissant leur valeur. Nos contacts au quotidien avec la diversité des travailleurs de la mer font de nos établissements un élément fondamental d'une politique maritime intégrée. Pour jouer leur rôle à plein, il faut que les agents des LPM soient reconnus et écoutés.

Nous sollicitons donc le Ministère de la Mer pour l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur l'ensemble de ces points.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées

Clément Calmettes, pour le SNPAM-CGT des Lycées professionnels maritimes  
[clement.calmettes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:clement.calmettes@developpement-durable.gouv.fr)